



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**SECRETARIAT GENERAL
BUREAU DE LA COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE**

Basse-Terre,

04 AOÛT 2023

AVIS AU PUBLIC

04 AOÛT 2023

Arrêté SG/BCI du

Portant ouverture d'une consultation du public
sur la demande d'enregistrement au titre de la réglementation des installations
classées pour la protection de l'environnement (ICPE) pour exploiter une centrale
d'enrobage au bitume de matériaux routiers, présentée par la Société de Fabrication
et de Pose de Revêtements Bitumeux (FPRB),
sur le territoire de la commune de Grand-Bourg (MARIE-GALANTE)

La préfecture de la région Guadeloupe porte à la connaissance du public que par arrêté SG/BCI du **04/08/2023**, il est procédé à la mairie de Grand-Bourg (MARIE-GALANTE), **du lundi 28 août 2023 au lundi 25 septembre 2023 inclus**, à une consultation du public, au titre de l'article R 512-46-12 et suivants du Code de l'environnement, sur la demande d'enregistrement pour exploiter une centrale d'enrobage au bitume de matériaux routiers, présentée par la Société FPRB, sur la commune de Grand-Bourg (MARIE-GALANTE).

Les activités de cet établissement sont soumises au régime de l'enregistrement prévu à l'article L. 512-7 du code de l'environnement, sous la rubrique ci-dessous :

- **2521-1** – Centrale d'enrobage à chaud

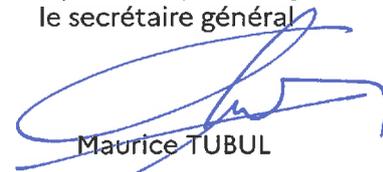
Le dossier de l'opération ainsi qu'un registre sont déposés à la mairie de Grand-Bourg (MARIE-GALANTE), **du lundi 28 août 2023 au lundi 25 septembre 2023 inclus**, où le public est invité à prendre connaissance, aux heures normales d'ouverture des bureaux, des différentes pièces du dossier et à formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet, ou les adresser au préfet par lettre, ou les transmettre par courriel à l'adresse suivante : consultationsdupublic971@guadeloupe.pref.gouv.fr

Les observations remises par écrit à la préfecture de la région Guadeloupe, ou à la mairie de Grand-Bourg (MARIE-GALANTE) sont annexées au registre de consultation, avant la clôture de la consultation, fixée au 25 septembre 2023.

Cet avis sera affiché pendant toute la durée de la consultation du public à la mairie de Grand-Bourg, ainsi que dans tous les lieux publics de la commune, et également sur le lieu d'implantation et visible de la voie publique.

Le dossier et l'avis seront mis en ligne sur le site internet de la DEAL, rubriques « les procédures récentes ou en cours » (<http://www.guadeloupe.développement-durable.gouv.fr/les-procédures-recentes-ou-en-cours-a649.html>).

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général



Maurice TUBUL